

## refus de reconnaitre ses torts

Par **garpounet**, le **14/06/2005** à **16:58**

bonjour,

j'ai un petit probleme et je ne sais pas comment le resoudre

voici les faits, je viens de demenager, et j'ai une place atitree dans le parking sous terrain de mon immeuble (place non fermee).

Depuis un mois, j'y ai stationne ma voiture que j'utilise tres peu.

Ce week end, apres l'y avoir laisse environ un mois sans m'en servir, j'ai constate environ 20 traces de coup de portiere sur le cote droit de ma voiture, qui sembleraient venir de mon voisin de parking peu soigneux.

j'ai appele mon assurance qui m'a dit de lui faire remplir un constat amiable.

Le probleme est que celui ci nie tout, et me dis simplement que ce n'est pas lui, et ne veut pas entendre parler de ca.

la dessus, on m'a conseille de le mettre en demeure, et eventuellement de l'assigner.

la je suis un peu perdu, je ne sais pas comment on met quelqu'un en demeure, ni ce qu'assigner veut dire exacteemnt

me faut il prendre un avocat pour cela?

pouvez vous me dire combien cela coute d'assigner quelqu'un ?

est ce que ces frais sont remboursables?

A quoi est ce que ca m'engage exactement?

pensez vous que ca vaille le coup de tenter ce genre de demarches?

merci d'avance

Par **germier**, le **14/06/2005** à **21:32**

sais tu qui est ton voisin de parking ?

Par **garpounet**, le **15/06/2005** à **10:02**

oui, je connais l'identite de ce voisin

Par **germier**, le **15/06/2005** à **22:38**

Petite question existentielle :  
es tu co propriétaire, ou locataire ?